FORMATION

Version du 09/09/2025

Conditions générales de vente de CEVEN LAW – Actions de formation

CEVEN LAW se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales à tout moment. Les conditions générales applicables au jour de la commande sont consultables sur l'annexe de la convention de la formation profesionnelle

1. **Présentation**
CEVEN LAW en tant qu'organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 17 rue de la Convention 75015 Paris, développe et dispense des formations formation en lien avec le droit, inter et intra entreprise en présentiel ou à distance.

2. **Objet et champ d'application**
Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les offres de services de CEVEN LAW relatives à des commandes passées auprès d'CEVEN LAW par tout client (ci-après « le Client »).

Le fait de passer commande en signant le devis implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV. Tout condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de CEVEN LAW prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment ou elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait qu'CEVEN LAW ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le client reconnait que préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part d'CEVEN LAW lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins. Le client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés.
Les présentes conditions générales de vente et de participation ont pour objet de définir les conditions de vente et de participation aux actions de formation professionnelle continue organisées par CEVEN LAW

3. **Définition**

Client: personne physique ou morale qui souscrit à une action de formation organisée CEVEN LAW au bénéfice d'un Participant.

Formation inter-entreprises toute formation est réalisée en exécution d'une action de formation dont le contenu est décrit sur le programme de formation et réalisée par Ceven Law dans les locaux d'CEVEN LAW ou ceux de nos partenaires. La Formation peut être réalisée en présentiel ou à distance avec des moyens de télécommunication permettant au Participant de la visionner e t d'intervenir en posant des questions.

Formations intr- entreprise : Toute formation est réalisée sur mesure pour le compte d'un client, en exécution d'une action de formation dont le contenu est décrit dans le programme communiqué. Elle est assurée par CEVEN LAW, sur le site du client ou dans tout autre local convennu.

Participant : personne physique participant à une action de formation

Formation : toute formation réalisée en exécution d'une action de formation organisée par CEVEN LAW. La Formation peut être réalisée en présentiel ou à distance avec des moyens de télécommunication permettant au Participant de la visionner et d'intervenir en posant des questions

4. Modalités d'inscription à l'action de formation

Seule la convocation adressée au moins 10 (dix) jours ouvrés avant la date de formation confirme le maintien de la formation.

5. Modalités financières

5.1. Le tarif de chaque Formation est indiqué sur le devis de la formation.

5.2. La facture correspondant au prix global de la formation est émise au nom du Client dès réception de la convention signée.

- En cas de financement par un organisme tiers (ex. organisme financeur de la formation professionnelle), le règlement devient exigible à l'issue de la formation, dès réception de la facture accompagnée des justificatifs attestant de sa réalisation effective.

- En l'absence de financement par un organisme tiers, le règlement interviendra dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la réception des justificatifs établissant la réalisation effective de la prestation (feuille d'émargement signée par les parties).

En cas de refus de prise en charge, de prise en charge partielle ou de défaut de règlement par l'organisme tiers, le Client demeure, en tout état de cause, responsable du paiement de l'intégralité du coût de la formation ou du solde non pris en charge.

Tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi que le versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixée à cinquante (50) euros, conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce.

6. Modalités de participation à l'action de formation

6.1. Le Participant participe à la Formation selon les modalités, dates, heures et, le cas échéant, lieux indiqués sur le programme de formation annexé dans la convention de formation ou dans le contrat de formation

6.2. Une attestation de fin de formation sera délivrée au Participant sous réserve de la justification de sa participation effective aux sessions de formation auxquelles il est inscrit. L'attestation lui sera adressée par email à l'adresse qu'il aura renseignée lors de son inscription en ligne.

7. Conditions d'annulation, de report ou de modification d'une Formation

7.1 Condition d'annulation par CEVEN LAW

Ceven Law se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, notamment lorsque le nombre de participants à cette session n'atteint pas le minimum requis (7), et d'en informer le Client et le Participant au plus tard dix (10) jours ouvrés avant le début de la Formation.

Lorsque le report en présentiel n'est pas possible, et *en cas d'absence avec justificatif d'un participant, CEVEN LAW proposera l'accès aux supports de formation et, si nécessaire, un créneau de rattrapage en distanciel afin d'assurer la continuité pédagogique. »*

CEVEN LAW se réserve le droit de remplacer un intervenant défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes, ainsi que de modifier le lieu d'une Formation en présentiel au sein de la même ville.

Si les circonstances l'exigent, le CEVEN LAW pourra organiser à distance une formation prévue initialement en présentiel, avec des moyens de télécommunication permettant au Participant de la visionner et d'intervenir en posant des questions.

7.2. Condition d'annulation par le Client

Le Client peut demander l'annulation de sa participation sans frais, jusqu'à quatorze (14) jours ouvrés avant le début de la formation ; La demande doit parvenir au CEVEN LAW, dans ce délai, soit par courrier (CEVEN LAW – 17 rue de la Convention– 75015 Paris), soit par courriel (secretariat@cevenlaw.com). L'annulation est effective après confirmation par le CEVEN LAW auprès du Client. En ce cas, les frais de Formation sont remboursés par le CEVEN LAW au Client selon les modalités exposées dans l'e-mail de confirmation.

Toute annulation notifiée par le client moins de 14 jours et plus de 3 jours avant le début de la formation entraîne la facturation de 10 % du prix total de la formation.
Toute annulation dans un délai inférieur à 3 jours, ainsi que toute absence du participant sans motif légal, entraîne la facturation de 100 % du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

En cas d'abandon, du fait du participant au cours de la formation démarrée, les sommes au titre de la formation désignée à la convention restent dues.

7.3. Droit légal de rétractation (consommateurs et certains professionnels)

Conformément aux articles L221-18 et L221-3 du Code de la consommation, les Clients agissant en qualité de consommateurs disposent d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la signature de la convention ou du contrat de formation.

Ce droit s'applique également aux professionnels lorsque :

- le contrat est conclu hors du champ de leur activité principale, et
- le nombre de salariés de leur entreprise est inférieur ou égal à cinq (5).

Le droit de rétractation ne peut plus être exercé si la formation a commencé avant l'expiration du délai légal, sous réserve de l'accord exprès du Client.

8. Supports pédagogiques

8.1. Les supports pédagogiques utilisés et mis à la disposition du Participant dans le cadre de la Formation sont la propriété du CEVEN LAW et/ou des intervenants. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans leur accord exprès. L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la Formation est soumise à autorisation préalable de leur(s) auteur(s) sous peine de poursuites judiciaires.

8.2. CEVEN LAW et les intervenants ne sauraient être tenus responsable d'une quelconque erreur ou omission dans les supports pédagogique utilisés dans le cadre de la Formation. Leur seule finalité est de servir de supports pédagogiques dans le cadre de la Formation.

9. Données personnelles

9.1. Finalités des traitements
CEVEN LAW, en qualité de responsable de traitement, met en œuvre plusieurs traitements de données à caractère personnel liés à votre inscription aux évènements. Ces traitements poursuivent les finalités suivantes :

- la gestion et l'organisation des évènements : inscription, délivrance des badges d'accès ou codes de connexion, gestion des droits d'accès, émission des factures, communication préalable d'informations pratiques ;
- la délivrance des attestations de formation permettant de justifier vos obligations de formation continue auprès de votre ordre professionnel ;

9.2. Ces traitements reposent :

- sur l'exécution des présentes Conditions Générales ;
- sur votre consentement pour recevoir des communications postérieures à la formation ;
- sur nos obligations légales en tant qu'organisme de formation, notamment pour la délivrance des attestations de formation.

9.3. Seules les données strictement nécessaires sont collectées :

- Pour la délivrance des attestations de formation :
  • Identité : nom, prénom, adresse e-mail
  • Données de suivi effectif de la formation
- Pour la communication postérieure :
  • Identité : nom, prénom
  • Vie professionnelle : qualité/fonction, barreau d'appartenance, adresse e-mail

9.4. Vos données sont accessibles uniquement :

- au personnel habilité de CEVEN LAW ;
- à nos sous-traitants intervenant dans la gestion des inscriptions, de l'organisation des évènements et de la délivrance des attestations ;
- aux organismes sociaux, fiscaux et professionnels auxquels nous avons l'obligation légale de transmettre certaines informations.
- Aucun transfert de vos données n'est réalisé en dehors de l'Union européenne.

9.5. Vos données personnelles sont conservées :

- pendant 6 mois en archive courante à compter de la fin de l'évènement lié à votre inscription ;
- jusqu'au terme des obligations légales relatives à la conservation des factures et attestations de formation ;
- pendant 1 an à compter de votre inscription, pour des communications a posteriori liées à l'évènement ;
- pendant 1 an pour les données de connexion afférentes aux traitements ci-dessus.

9.6. Conformément à la réglementation applicable, vous disposez :

- d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation du traitement de vos données
- d'un droit d'opposition et d'un droit à la portabilité de vos données ;
- d'un droit de définir des directives, spécifiques ou générales, relatives au sort de vos données après votre décès.
  Les directives générales doivent être adressées à un tiers désigné par décret, tandis que les directives spécifiques et l'exercice de vos droits s'effectuent :
- par courrier postal : CEVEN LAW, 17 rue de la Convention, 75015 Paris ;
- ou par courriel : **secretariat@cevenlaw.com**.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la **CNIL**.

10. Stipulations diverses

Si une stipulation des présentes Conditions Générales (CGV) devait être déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction compétente, les autres stipulations demeureraient pleinement valides et exécutoires. Dans ce cas, les Parties s'engagent à substituer, par avenant, une clause valable reflétant au mieux l'intention initiale.

Le fait pour l'une des Parties de ne pas invoquer, à un moment donné, la violation d'une stipulation ne saurait valoir renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Une telle tolérance ne saurait être interprétée comme une renonciation définitive à tout droit ou recours prévu par les présentes CGV.

Les obligations des Parties ayant vocation à survivre à l'expiration ou à la résiliation des présentes CGV, pour quelque cause que ce soit, demeureront applicables et continueront de produire leurs effets après cette cessation.

En cas de difficulté d'interprétation, les titres et sous-titres insérés dans les présentes CGV seront réputés dépourvus de valeur juridique ; seul le texte des clauses fera foi.

11. Loi applicable – Clause attributive de juridiction

Les présentes CGV sont régies par le droit français. À défaut de règlement amiable, tout litige relatif à leur validité, interprétation, exécution ou résiliation sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie